



DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE
COMMUNE DE SISTERON

DMSE 2024-08-16

DÉCISION DU MAIRE

OBJET : Contrat cadre de vente ITRON Service Software As A Service

Le Maire de la Commune de Sisteron,

VU la délibération du Conseil Municipal, n° 2020-03-06-SG du 23 Mai 2020, conférant certaines délégations au Maire, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

VU la décision DMSE 2020-07-18 Itron collecte et gestion avancée des données compteurs, Contrat cadre de vente ITRON Service Software As A Service (SAAS)

VU la décision DMSE 2022-07-11 Itron collecte et gestion avancée des données compteurs, Contrat cadre de vente ITRON Service Software As A Service (SAAS)

VU le contrat cadre de vente ITRON Service Software As A Service– Service logiciel n°SC00009690 pour la période du 01/09/2024 au 31/08/2025

DÉCIDE

ARTICLE 1 : de signer un contrat avec la Société ITRON pour la collecte et gestion avancée des données de compteurs via le Service Software As A Service (SAAS).

ARTICLE 2 : ce contrat a une durée de 1 an, il est renouvelable 1 fois par tacite reconduction et s'achèvera le 31/08/2026.

ARTICLE 3 : le fournisseur s'engage expressément, pendant la durée du présent contrat, à assurer l'hébergement des données de relève des compteurs dans le Cloud Itron et la gestion de ces données par le logiciel SaaS ITRON.

ARTICLE 4 : la présente décision est inscrite au budget de l'eau, les prestations définies dans le présent contrat seront effectuées en contrepartie d'une :

- Redevance annuelle soit 0 euros H.T. (licence androïde logiciel montant 300 euros H.T : offert)
- Abonnement annuel SaaS par compteur :
 - 1.03 euros H.T. par compteur équipé de tête émettrice (5 114 compteurs en 2024)
 - 0.15 euros H.T par compteur non équipé (326 compteurs en 2024)

Soit pour le parc compteur 2024, un montant de total de 5316.32 euros HT montant pouvant varier fonction du nombre de compteurs équipés.

ARTICLE 5 : Ampliation en sera adressée à Madame le Trésorier de Sisteron, Monsieur Le Préfet des Alpes de Haute Provence et la Société ITRON.

Fait à Sisteron, le 30/09/2024

Pour copie conforme
Le Maire,
Daniel SPAGNOU

